



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD(XI)/PC/5  
10 mars 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

Onzième session  
São Paulo, 13-18 juin 2004

**COMITÉ PRÉPARATOIRE DE LA ONZIÈME SESSION  
DE LA CONFÉRENCE**

**Résumé de la réunion avec la société civile et le secteur privé  
tenue à Genève le 23 février 2004**

1. Le **Président du Comité préparatoire de la onzième session de la Conférence** a dit que le Comité préparatoire avait pris note des intérêts et des préoccupations exprimés par la société civile à la réunion du 16 janvier 2004 et examiné plusieurs des recommandations formulées. Les États membres avaient admis que les représentants de la société civile devaient pouvoir exposer en toute liberté les observations qu'appelaient de leur part le texte de négociation présenté par le Président en vue de la préparation de la Conférence et qu'une réunion additionnelle serait organisée en avril 2004. Le Président a engagé les participants à présenter des recommandations concrètes.

**Thème subsidiaire I: Les stratégies de développement  
dans une économie mondialisée**

**Exposé**

2. **M. Hu Deping, Vice-Président et Secrétaire général de la Société chinoise pour la promotion du programme Guangcai**, a dit que son organisation se consacrait à des projets de lutte contre la pauvreté en association avec le secteur privé chinois, dans les régions les plus pauvres de la Chine centrale et occidentale.

3. Certes, la mondialisation avait donné des chances de croissance économique dans les pays en développement, mais on n'avait pas accordé une attention suffisante à l'implantation d'industries dans ces pays. Les pays en développement devaient soutenir le développement des industries naissantes locales et renforcer l'implantation d'industries jouissant d'avantages comparatifs. Ils devaient mettre en place un marché intérieur unifié pour permettre

le développement d'entreprises nationales. Il était important, par ailleurs, de créer un climat favorable à l'investissement en favorisant l'échange d'idées le plus ouvert avec les consommateurs, le secteur privé, les instituts de recherche industrielle, les experts et les médias.

4. Les dirigeants d'entreprises devaient intégrer dans leur stratégie commerciale des politiques en matière d'environnement, d'emploi et de conditions de travail, afin de contribuer au développement à long terme des communautés dans lesquelles ils exerçaient leurs activités. Il y avait des exemples de sociétés multinationales qui, en adoptant localement des stratégies adaptées en matière de franchises, avaient réalisé des gains importants tout en procurant des avantages aux communautés dans lesquelles elles étaient implantées.

5. Enfin, la CNUCED devait établir un mécanisme permettant de mettre en commun les données d'expérience en matière de promotion d'implantations industrielles dans le contexte d'ensemble de la mondialisation. Grâce à un tel échange d'informations entre consommateurs, experts, secteurs privés, organisations non gouvernementales et médias, la mondialisation pourrait se traduire par un développement bénéfique pour tous, au lieu d'accroître la marginalisation.

6. **M. Ramon Cardona, Secrétaire général adjoint de la Fédération syndicale mondiale (FSM)**, a demandé s'il était possible d'élaborer des stratégies de développement, alors que la mondialisation néolibérale en cours, avec l'énorme concentration de richesses dont elle s'accompagnait, rendait impossible un accès équitable aux fruits de la croissance économique. Comment pouvait-on instaurer un développement durable dans un contexte de libre circulation des flux financiers, de totale ouverture aux importations de biens et de capitaux, de faillite des industries nationales, de dollarisation ou de surévaluation des taux de change et de concentration des exportations autour de produits dont les prix ne cessaient de diminuer, ce qui entraînait l'augmentation du chômage, la généralisation du travail informel, l'abaissement des niveaux de vie et la précarisation de la solvabilité financière à l'échelon national.

7. Tandis que les États-Unis et l'Union européenne s'opposaient à la libéralisation des secteurs agricoles, les pays en développement se voyaient imposer l'ouverture de leurs marchés financiers à des fins de spéculation. Cette disparité dans l'ouverture des marchés avait entraîné une dérégulation encore plus marquée de l'économie et un affaiblissement des États, qui entraînaient à leur tour l'accroissement des disparités entre riches et pauvres, l'augmentation du chômage et la diminution des possibilités de travail décent. De graves dangers pesaient donc sur l'humanité, en ce moment critique où une minorité détenait à elle seule le contrôle d'une énorme proportion de richesses, tandis que les masses appauvries pouvaient tout juste survivre.

8. Dans ses activités, la CNUCED devait: promouvoir un système de commerce international comportant des règles claires, justes et équitables; mettre en œuvre une réforme du système financier international afin de freiner les activités spéculatives; permettre un accès élargi des pays pauvres aux technologies nouvelles; trouver une solution juste et durable au problème de la dette extérieure des pays pauvres afin qu'il leur soit possible de se développer, et promouvoir la sauvegarde de l'environnement, la protection des travailleurs et la réduction de la pauvreté grâce à des politiques de développement durable.

9. **M. Goh Chien Yen, Third World Network (TWN)**, a dit qu'une question essentielle, dans le contexte de la onzième session de la Conférence, était la crainte de voir modifier

le mandat initial de la CNUCED. Il apparaissait à la lecture du texte de négociation établi en vue de la onzième session, que certains pays membres s'efforçaient de limiter le rôle de la CNUCED à la coopération technique et de réduire son indépendance. Cela n'était pas nouveau, et la CNUCED avait déjà perdu du terrain dans plusieurs domaines, comme celui des produits de base. Selon l'intervenant, la onzième session de la Conférence pourrait être une bonne occasion de renverser cette tendance à la baisse, et de réaffirmer le rôle essentiel de la CNUCED dans le débat international consacré au développement.

10. **M<sup>me</sup> Nicola Bullard, Directrice adjointe, Focus on the Global South (FOCUS)**, a dit que le quatrième Forum social mondial organisé à Mumbai (Inde) avait recensé un certain nombre d'obstacles majeurs qui entravaient le développement humain et social. Il avait donné l'occasion de noter que la nécessité de s'attaquer aux effets indésirables de la mondialisation commençait visiblement à être admise, de souligner la crise profonde que traversait le multilatéralisme (dont témoignait l'échec de la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún), de mettre en lumière la résistance toujours plus vigoureuse que suscitaient les politiques néolibérales, en particulier dans l'agriculture, et d'appeler l'attention sur un déficit de démocratie que les seuls mécanismes du marché ne pouvaient suffire à combler. En conséquence, on ressentait avec toujours plus de force la nécessité d'un développement centré sur les populations, comportant de nouvelles règles commerciales, un cadre relatif à l'IED, l'annulation de la dette, et fondé sur des politiques économiques nationales visant à améliorer les capacités de production locales.

11. Dans ces conditions, si la CNUCED voulait s'acquitter de son mandat initial, elle devait trouver de meilleurs moyens de s'employer à promouvoir l'annulation de la dette, à protéger la souveraineté alimentaire, à renforcer les capacités de production locale et à incorporer les normes fondamentales relatives aux droits de l'homme dans les accords internationaux.

12. **M. Bernard Gerbier, professeur à l'Université Pierre Mendès-France**, a commencé par noter un certain nombre de besoins à satisfaire de toute urgence pour permettre le développement économique: technologies de nature à augmenter la productivité des travailleurs; stratégie intégrée de croissance nationale; processus sélectif d'ouverture et d'intégration fondé sur la recherche d'avantages mutuels et mise en place des institutions nécessaires pour atteindre ces objectifs. Une bonne stratégie de développement devait s'attacher en priorité à renforcer les capacités dans les pays en développement. Pour satisfaire les besoins des pays les plus pauvres en matière de développement, il fallait mettre en place, sur le plan mondial, un cadre permettant de soutenir les pays dans lesquels les ressources politiques ou économiques locales n'étaient pas suffisantes pour créer et entretenir les infrastructures essentielles. Une «grande poussée» moderne, aidée par la communauté internationale, était donc nécessaire pour satisfaire les besoins locaux. Le développement de l'infrastructure permettrait non seulement d'élargir la base d'exportation, mais aussi d'accroître les possibilités d'importation, et par là d'atténuer les frictions dans le commerce multilatéral et d'actualiser les avantages mutuels potentiels d'une libéralisation axée sur la création de richesses et d'emplois. Enfin, la coopération régionale était une nécessité, dans la mesure où elle permettrait une évaluation réaliste des besoins et des capacités ainsi que l'exécution par étapes de projets communs. Des initiatives régionales de grande envergure permettraient de réduire la pauvreté, de donner aux entrepreneurs locaux de nouvelles possibilités de réaliser des bénéfices et d'assurer aux populations concernées de plus grands avantages sociaux.

13. **M. Jorge Eduardo Saavedra Durão, Directeur général de l'Association brésilienne des organisations non gouvernementales (ABONG)**, a noté qu'après l'optimisme suscité par l'ordre néolibéral à l'issue de la guerre froide, une série de crises et de conflits avaient amené à une réévaluation critique de cet ordre et mis en lumière la nécessité d'un nouveau cadre de gouvernance internationale donnant aux pays en développement plus de chances de se doter de politiques de développement efficaces qui leur soient propres. Il a rappelé les efforts déployés par les Nations Unies lors d'une série de conférences thématiques pendant le «cycle social» des années 90, ainsi que les récentes tentatives de la société civile et des gouvernements visant à consolider les paradigmes fondamentaux en vue de promouvoir les droits de l'homme et de s'attaquer aux inégalités structurelles aux niveaux national et mondial. Il a demandé à la CNUCED de s'employer à faire disparaître les contraintes extérieures, afin de mettre les pays en développement en mesure de définir et d'appliquer des stratégies de développement efficaces et de créer des alternatives à la doctrine de la libéralisation qui orientait les négociations multilatérales, plurilatérales, régionales et bilatérales, notamment dans le secteur de l'agriculture.

### **Débat**

14. De nombreux participants se sont félicités de la possibilité d'un dialogue entre la société civile et les gouvernements qu'offrait la réunion. Ce dialogue devait viser à trouver un langage commun et ouvrir ainsi la voie à des négociations commerciales multilatérales d'un type nouveau. Toute référence à ce qui était considéré comme étant le désir, de la part de certains pays, de renégocier le rôle et le mandat de la CNUCED a été critiquée, car jugée hors de propos ou exagérée.

15. Au cours du débat, plusieurs suggestions ont été présentées concernant le rôle futur de la CNUCED: la CNUCED devait montrer que le développement durable était un but à atteindre pour tous les pays, en développement et développés; la CNUCED devait respecter les différents modes d'organisation de l'activité économique et les coordonner et les intégrer tous dans le système commercial mondial, et non donner son adhésion à un modèle unique; la CNUCED devait promouvoir l'abandon du modèle actuel de prédominance masculine en faveur du principe de l'égalité des sexes, les femmes étant appelées à constituer la majorité de la population, et s'employer à ce que l'on cesse de considérer les femmes comme vulnérables pour voir en elles d'actifs partenaires sur les marchés mondiaux; la CNUCED devait contribuer à l'application des Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur dans le monde entier et mettre en place des marchés transparents dans les pays en développement – jusqu'à présent, ses activités avaient surtout visé l'aspect offre, mais l'aspect demande était également essentiel pour le développement; la CNUCED devait travailler avec les ONG et les organisations d'agriculteurs à la question des prix des produits de base agricoles, question qui n'était même pas mentionnée dans le texte de négociation établi en vue de la Conférence (TD(XI)/PC/3); enfin, la CNUCED devait, à l'issue de sa onzième session, se retrouver avec un mandat non pas réduit mais élargi, réaffirmant en particulier la ferme volonté de travailler à la question des prix des produits de base agricoles.

## Thème subsidiaire II: Renforcement des capacités productives et de la compétitivité internationale

### Exposés

16. **M. Talal Abu-Ghazaleh, Président et Directeur général de l'Organisation Talal Abu-Ghazaleh (TAGO), et Vice-Président du Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et de la communication**, a insisté sur l'importance cruciale de l'éducation dans le renforcement des capacités et demandé à la CNUCED d'envisager de donner à l'éducation plus d'importance dans le texte de négociation établi en vue de la Conférence, ou d'en faire un thème distinct. La CNUCED devait jouer un rôle de premier plan dans la préparation de la deuxième phase du Sommet mondial de la société de l'information, qui devait se tenir à Tunis en 2005, notamment suivre l'application du Plan d'action adopté pendant la première phase. La CNUCED devait participer activement aux débats actuellement consacrés à la gouvernance de l'Internet et à la sécurité dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, en étroite coopération avec le Groupe d'étude des Nations Unies sur les TIC et avec la Chambre de commerce internationale, et elle devait aider les pays en développement à se doter de politiques dans le domaine des TIC et à acquérir des capacités dans celui du commerce électronique. Elle devait élaborer une proposition de système de droits de tirage spéciaux (DTS) en faveur d'un fonds de solidarité mondiale pour contribuer à combler la «fracture numérique» et devait consacrer des recherches à d'autres technologies nouvelles arrivant sur le marché, comme la bio-informatique, la nanotechnologie et la biotechnologie, afin d'aider les pays en développement à formuler des politiques judicieuses dans ces domaines.

17. S'agissant de l'investissement, il fallait prêter davantage attention aux mesures qui contribuaient à retenir les capitaux nationaux. S'agissant des approches régionales, l'intervenant a demandé à la CNUCED de reprendre ses activités consacrées spécifiquement à la région arabe. Le Réseau régional arabe du Groupe d'étude de l'ONU sur les technologies de l'information et de la communication était prêt à travailler avec la CNUCED sur la base des paragraphes 77 à 80 du texte de négociation établi en vue de la Conférence, et la TAGO était disposée à participer à de tels travaux en tant que partenaire du secteur privé. Enfin, la création de richesses ne se traduisait pas automatiquement par des avantages sur le plan social, et l'intervenant a demandé à la CNUCED de prendre en compte la dimension sociale dans les travaux qu'elle consacrait à la mondialisation. Il mettait à la disposition du Comité préparatoire un document d'information montrant, du point de vue des entreprises, comment les TIC pouvaient contribuer à améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises dans les pays en développement.

18. **M. Abdesslem Mansour, Président et Directeur général de l'Agence tunisienne de promotion de l'investissement extérieur**, a évoqué la question de l'IED et de la compétitivité, parlant en particulier des mesures que les pays en développement pouvaient adopter pour maximiser les avantages de l'IED. À en juger par l'exemple de la Tunisie, le ciblage de l'investissement à long terme, la promotion du transfert de technologies et la promotion de la compétitivité à l'exportation étaient au nombre de ces mesures. Il était également important, pour un pays, de se doter d'une main-d'œuvre qualifiée, d'entreprendre les réformes structurelles nécessaires pour moderniser les entreprises privées et les administrations publiques, et de faire des exportations un élément clef de leur politique économique. L'intervenant a souligné combien il importait, pour favoriser la compétitivité à long terme, d'attirer l'IED en faveur de projets novateurs à forte valeur ajoutée. À cette fin, les pays devaient entreprendre des évaluations

comparatives pour recenser les secteurs et sous-secteurs dans lesquels ils jouissaient d'un avantage comparatif et y attirer l'IED.

19. **M. Bruno Link, Relations économiques et internationales, Nestlé S.A.**, parlant au nom de la **Chambre de commerce internationale (CCI)**, a présenté l'expérience de la CCI en matière de contribution au développement de la capacité productive et de la compétitivité internationale dans les pays en développement. Nestlé, pour sa part, avait 229 usines dans plus de 60 pays en développement, dont certains exportaient des produits finis. S'agissant de transfert de compétences techniques, Nestlé assurait une formation en cours d'emploi, et offrait aussi des cours spéciaux. Dans certains pays, Nestlé donnait aux employés la possibilité de perfectionner leur aptitude à lire et à écrire. Lorsqu'il s'agissait d'investir, Nestlé attachait de l'importance à ce que certaines conditions soient réunies: possibilité de choisir la participation majoritaire et de contrôler pleinement la gestion des filiales locales, rémunération satisfaisante du transfert de technologies (droits et redevances afférents à l'assistance technique) et libre transfert des bénéfices. Pour une entreprise agroalimentaire, l'existence de matières premières agricoles brutes et leur potentiel de développement constituaient aussi une importante condition d'investissement. Les petits pays étaient désavantagés, dans la mesure où les entreprises tendaient à tirer parti des économies d'échelle: d'où l'importance du commerce régional. L'intervenant a préconisé la poursuite, dans le cadre de l'OMC, de négociations attachant toute l'importance voulue à l'amélioration de l'accès aux marchés pour les produits agricoles et industriels des pays en développement, à la réduction des subventions qui faussaient les échanges et à l'élimination des obstacles non tarifaires.

## **Débat**

20. Un certain nombre d'orateurs se sont associés à la proposition tendant à ce que la CNUCED joue un rôle prépondérant dans le débat consacré, à l'échelle mondiale, à la fracture numérique et à la gouvernance de l'Internet, compte tenu tout particulièrement de l'importance des connaissances techniques accumulées par la CNUCED dans les domaines des TIC et du commerce électronique. Ils se sont félicités de la possibilité offerte à la CNUCED de travailler en étroite coopération avec le Groupe d'étude des Nations Unies sur les TIC pour examiner ces questions et préparer la deuxième phase du Sommet mondial de la société de l'information.

21. Plusieurs orateurs ont mis en lumière l'importance de l'investissement intérieur, et ont engagé la CNUCED à orienter la réflexion en ce sens. Il était important d'examiner les mesures que les pays en développement devaient adopter pour attirer et retenir les capitaux extérieurs, ainsi que les mesures concernant le rapatriement ou le transfert de fonds dans les pays d'origine. Un certain nombre d'orateurs ont fait observer que les petites et moyennes entreprises des pays en développement, qui créaient jusqu'à 80 % des emplois, devaient cependant faire face à de multiples obstacles. La CNUCED devait donc aider les pays en développement à définir les mesures propres à créer un environnement favorable pour les PME, comme le microfinancement, clef du développement des PME à certains stades importants. Dans ses travaux, la CNUCED devait continuer d'adopter une approche multipartite, et fournir un cadre à un dialogue suivi entre petites et grosses entreprises.

22. En ce qui concernait l'IED, plusieurs orateurs ont souligné l'importance de la qualité de l'IED, et engagé la CNUCED à aider les pays en développement à formuler des politiques bien ciblées propres à attirer le type d'IED voulu, apportant avec lui de nouvelles technologies et

créateur d'emplois. Un intervenant a noté que de nombreux PMA et pays africains n'avaient pas réussi à attirer l'IED, malgré leurs efforts. Il a fait valoir que la CNUCED et des organisations comme la CCI avaient un rôle à jouer lorsqu'il s'agissait d'encourager les courants d'IED vers les PMA.

23. En ce qui concernait le transfert de technologie, plusieurs intervenants ont demandé à la CNUCED d'entreprendre des études sur les politiques à mettre en œuvre pour permettre aux PME d'acquérir la technologie dont elles avaient besoin et d'améliorer ainsi leur compétitivité. Il a été proposé que la CNUCED traite des responsabilités sociales incombant aux sociétés transnationales du point de vue du développement économique des pays hôtes, en particulier en ce qui concernait le transfert de technologie. Un intervenant a fait observer que tandis que la question du transfert de technologie était implicitement visée dans l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), il n'existait pas de disciplines permettant d'imposer le transfert de technologie comme étaient imposés les droits de propriété intellectuelle. La CNUCED devait préconiser la mise en place de telles disciplines.

24. Un certain nombre d'orateurs ont souligné l'importance du rôle de l'éducation dans le renforcement des capacités et estimé que la CNUCED devait coopérer avec l'UNESCO dans ce domaine. Il n'était pas possible d'entreprendre le renforcement des capacités en matière de TIC dans des pays où l'alphabetisation de base n'était pas assurée. L'enseignement supérieur contribuait beaucoup aussi à favoriser la compétitivité à long terme. À cet égard, les partenariats entre universités Nord-Sud et Sud-Sud pouvaient jouer un rôle important. S'agissant du rapport entre existence d'une main-d'œuvre qualifiée et IED, un orateur a demandé comment faire en sorte que l'éducation serve les besoins du développement. Il a fait valoir qu'à l'heure actuelle les ministères d'un même pays tendaient à œuvrer chacun de son côté, si bien que l'éducation ne correspondait pas toujours aux besoins du développement. Les gouvernements devaient agir selon une approche intégrée.

25. Plusieurs orateurs ont souligné l'importance des partenariats, question intersectorielle en rapport avec chacun des quatre thèmes subsidiaires. Ils se sont aussi félicités de la proposition tendant à ce que la CNUCED reprenne ses activités consacrées spécifiquement à la région arabe.

26. Les participants de la société civile se sont félicités des efforts déployés par la CNUCED pour favoriser le dialogue entre la société civile, les gouvernements et le secteur privé sur les moyens de renforcer la capacité productive et la compétitivité internationale des pays en développement, et ont espéré que la onzième session de la Conférence donnerait des chances concrètes de poursuivre ce dialogue. Les thèmes subsidiaires II et IV étaient liés entre eux, puisqu'une coopération faisant intervenir toutes les parties prenantes était nécessaire à la poursuite des objectifs du développement. Il a été estimé que la onzième session de la Conférence devait aussi offrir un cadre dans lequel des experts universitaires pourraient discuter du renforcement des capacités et de la mise en valeur des ressources humaines dans les pays en développement, et que les États membres de la CNUCED pourraient contribuer à financer la participation des ONG à cette onzième session.

### **Thème subsidiaire III: Faire en sorte que le système commercial international et les négociations commerciales contribuent au développement**

#### **Exposés**

27. **M<sup>me</sup> Ascofaré Ouleymatou Tamboura, sixième Vice-Présidente de l'Assemblée nationale du Mali et représentante de l'Union interparlementaire (UIP)**, a fait observer que le commerce était un important facteur de développement et de réduction de la pauvreté. L'OMC faisait beaucoup à cet égard dans la mesure où elle facilitait l'accès aux marchés et faisait naître des échanges porteurs d'investissements étrangers directs et de technologie. Les avantages potentiels du commerce pour le développement ne pouvaient se réaliser que s'il existait, dans les échanges internationaux, un environnement équitable fondé sur des accords négociés et sur le multilatéralisme. Pour que le système du commerce international soit effectivement équitable, un certain nombre d'éléments étaient indispensables. Premièrement, il fallait favoriser parmi les pays en développement une meilleure intelligence des négociations qui se déroulaient dans le cadre du Programme de Doha: en effet, la participation à ces négociations exigeait une connaissance approfondie de l'OMC et des différents accords de l'OMC. Le Mali, par exemple, participait aux négociations et ses parlementaires y étaient de plus en plus associés, mais la diffusion des informations et la sensibilisation demeuraient des tâches prioritaires, à côté de l'aide au renforcement des capacités. Deuxièmement, des révisions des accords devaient être négociées lorsque cela était nécessaire et possible. Troisièmement, il fallait faire en sorte que les pays s'acquittent de leurs obligations. Par ailleurs, enfin, il fallait mettre en place un système permettant d'accéder plus facilement aux médicaments essentiels et au transfert de technologie. La onzième session de la Conférence devait contribuer à l'examen de certaines de ces questions clefs en matière de développement.

28. Deux questions méritaient de recevoir une attention particulière: la réforme dans le secteur agricole et l'accès aux médicaments essentiels. S'agissant de la première, les pays développés qui subventionnaient leur agriculture devaient s'engager à éliminer rapidement ces subventions, notamment, dans le cas des États-Unis et de l'Union européenne, celles qu'ils accordaient à leurs producteurs de coton. Il était suprêmement important de répondre comme il convenait à l'initiative en matière de coton présentée par le Mali, le Tchad, le Burkina Faso et le Bénin, où le coton représentait environ 30 % des recettes d'exportation; or en raison des subventions massives accordées dans les pays développés, les recettes procurées par les exportations de coton avaient chuté de 31 % entre 1999 et 2003. S'agissant des médicaments essentiels pour lutter contre le VIH/sida, les médicaments devenaient accessibles si leur prix était abordable, s'il y avait un système efficace de soins de santé et si des fonds suffisants étaient consacrés à la recherche-développement. Le sida ne menaçait pas seulement la santé publique, il aggravait aussi la pauvreté et prenait rapidement les dimensions d'une véritable catastrophe pour le développement. Les laboratoires pharmaceutiques ne devaient pas seulement fournir à bas prix des médicaments antirétroviraux dans l'Afrique subsaharienne ravagée par le sida, ils devaient aussi fournir les médicaments nécessaires pour soigner des maladies non contagieuses comme le cancer, le diabète et l'asthme. Les systèmes de santé publique devaient être renforcés, et les médecins qualifiés partis s'établir dans les pays développés devaient être encouragés à revenir dans leur pays d'origine. Un système souple de permis ou de contrats de travail d'une durée d'un à trois ans devait être mis en place pour permettre la libre circulation dans le monde entier des personnels médicaux qualifiés, et cela pouvait se faire de manière satisfaisante selon le



mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) sur des bases Sud-Sud et Nord-Sud.

29. **M<sup>me</sup> Daniela Perez Gavidia, Center of Concern**, parlant au nom de l'**International Trade and Gender Network (IGTN)** et de la **CIDSE/Caritas**, a dit que le commerce international était important pour le développement. Il pouvait favoriser l'élimination de la pauvreté, l'égalité entre les sexes, le droit à l'alimentation et le bien-être social et économique. À propos du texte établi en vue de la Conférence (TD(XI)/PC/3), elle s'est félicitée d'y trouver des vues longtemps exprimées par la société civile, par exemple: que les forces du marché ne pouvaient suffire à elles seules à rendre possible le développement durable, qu'il ne servait de rien face aux spécificités des différents pays, de retenir un modèle unique, applicable à tous, de politiques du commerce et du développement, et que les pays en développement avaient souvent à supporter des coûts d'ajustement écrasants. Le texte établi en vue de la Conférence mentionnait expressément la question de l'égalité des sexes, mais il fallait s'employer encore à mieux comprendre les différents liens existants entre égalité des sexes et commerce. Les incidences de la mondialisation et de la libéralisation du commerce sur l'égalité des sexes méritaient d'être prises tout particulièrement en considération, parce que l'une et l'autre contribuaient à l'inégalité entre hommes et femmes dans la société, sous l'angle de l'accès aux ressources, de la répartition du pouvoir et de la prise de décisions.

30. Le texte devait prévoir expressément la protection des petits exploitants agricoles, notamment en excluant des engagements de réduction des droits les productions nécessaires à la sécurité alimentaire et en relevant les tarifs applicables (par. 81); préciser ce qu'étaient les services essentiels (par. 83); renforcer le traitement spécial et différencié en établissant à cet égard des priorités, sans se contenter de prévoir des délais plus longs pour les pays en développement (par. 86); prendre en considération les limitations tenant à l'offre dans les PMA (par. 87); insister sur la nécessité pour tous les membres de l'OMC, et non pas seulement pour les pays en développement, de veiller en priorité à lutter contre la pauvreté et l'inégalité entre les sexes (par. 96); soutenir sans réserve le rôle de la CNUCED dans le renforcement des capacités d'exportation (par. 101); donner plus de place à la dimension du développement dans l'élaboration des règles applicables à la propriété intellectuelle et aux ADPIC (par. 107); et analyser les corrélations existant entre le commerce et la condition des femmes (par. 111).

31. **M. Nagesh Kumar, Directeur général, Research and Information System for the Non-Aligned and Other Developing Countries (RIS)**, a dit que dans les pays en développement, les perspectives de développement avaient à pâtir des asymétries croissantes qui caractérisaient le système commercial mondial actuel et des processus de prise de décisions qui en étaient l'élément moteur. Dans le cadre du Cycle d'Uruguay, les pays en développement avaient pris d'importants engagements de libéralisation en ce qui concernait les droits de propriété intellectuelle, l'investissement et le commerce dans le secteur des services, contre la promesse, jamais tenue, d'un élargissement de l'accès aux marchés des pays développés pour les produits de l'agriculture, les textiles et les vêtements, et pour le mouvement des personnes physiques. Les Accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC) avaient abouti à d'importants transferts de revenus des pays en développement vers les pays développés, et réduisaient à l'extrême la marge de manœuvre et la latitude pourtant bien nécessaires laissées aux pouvoirs publics – alors que c'étaient là des conditions indispensables pour que les avantages du développement soient pleinement obtenus, équitablement répartis et

efficacement utilisés. Les possibilités de commerce et de développement que pouvaient avoir les pays en développement ne s'actualisaient pas, en fait, en raison du maintien de niveaux élevés de mesures de soutien internes et de subventions à l'exportation dans les pays développés; de crêtes tarifaires et de la progressivité des tarifs; de la tarification déloyale; de la concentration en fin de période des engagements d'accès aux marchés; et de la prolifération des normes en matière d'environnement et de sécurité alimentaire. En outre, le processus de prise de décisions à l'OMC était asymétrique. Cela ressortait à l'évidence de la manière dont les projets de textes ministériels destinés à la Conférence de Cancún avaient été établis: on n'avait systématiquement pris en compte que les propositions et vues exprimées par les pays de la Quatrilatérale.

32. L'échec de la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún et l'impasse dans laquelle se trouvaient toujours les négociations faisait douter que le système puisse se maintenir sous sa forme actuelle. La réforme du système commercial international et du processus de prise de décisions à l'OMC était nécessaire pour rétablir la confiance populaire et rendre le système plus favorable au développement, plus équitable et plus équilibré. La onzième session de la Conférence était pour la communauté internationale l'occasion de se mettre d'accord sur les éléments d'une telle réforme. À cet égard, le programme de travail comprenait: la désignation d'une commission indépendante chargée d'étudier, avant d'aller de l'avant, les répercussions des Cycles d'Uruguay et de Doha sur le développement; la réforme du processus de prise de décisions à l'OMC, qui devrait être plus démocratique, faire appel à la participation, être ouvert à tous, non limitatif et transparent; l'ouverture du secrétariat de l'OMC à une plus large participation et une plus grande représentativité; la mise en place à l'intention des pays en développement d'un organisme spécial de l'OMC chargé de les aider à se mettre en conformité ou à utiliser les voies de recours prévues par le cadre existant, comme le système de règlement des différends; la fourniture ou le renforcement de l'assistance technique, juridique et financière, pour aider les pays en développement à s'acquitter de leurs obligations, notamment par l'intermédiaire du JITAP et du Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement; enfin, l'élaboration et l'adoption d'une stratégie en faveur d'une «coopération trilatérale Sud-Sud» fondée sur la coopération entre pays en développement avec l'appui d'une institution multilatérale ou d'un pays donateur. Par ailleurs, les suggestions présentées par les pays en développement, de leur propre initiative, avec l'aide de la CNUCED, pourraient être prises en considération aux fins des accords-cadres envisagés concernant le traitement spécial et différencié, le transfert de technologie et le mouvement des personnes physiques; l'élimination progressive des subventions et l'octroi d'incitations à l'investissement par les pays développés; l'utilisation de la proportion de la population économiquement active vivant de l'agriculture comme critère dans les dispositions relatives au traitement spécial et différencié; et la mise en place d'un système *sui generis* de protection des savoirs traditionnels et des ressources génétiques dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC.

33. **M. Navin Dahal, Directeur de recherche, South Asia Watch on Trade, Economics and Environment (SAWTEE)**, a dit que le processus d'adhésion à l'OMC était long et ardu et que sa procédure complexe représentait une lourde charge, surtout pour les PMA. L'expérience du Cambodge, du Népal et de Vanuatu le confirmait. Ce problème était aggravé par l'ambiguïté de l'article XII de l'Accord de Marrakech, qui ne donnait aucune indication quant aux procédures à suivre pour négocier les conditions d'accession. Les pays développés membres de l'OMC cherchaient à obtenir des concessions supplémentaires, tout en imposant des conditions plus rigoureuses que celles de l'OMC aux PMA candidats à l'adhésion. Cela expliquait que, depuis la

création de l'OMC, le Népal et le Cambodge aient été les deux seuls PMA admis à devenir membres de l'OMC à l'issue du processus d'adhésion.

34. Pour que les membres de l'OMC puissent simplifier et accélérer en pratique l'adhésion des PMA, un certain nombre de conditions devaient être remplies: l'article XII de l'Accord de Marrakech devait être interprété selon des lignes directrices claires, énonçant des critères d'adhésion transparents et détaillés, comportant des dispositions spécifiques à l'intention des PMA. Les PMA ne devaient être invités à prendre que des engagements compatibles avec leur niveau de développement économique, leurs capacités et leurs besoins commerciaux et financiers; les PMA ne devaient pas être tenus de prendre des engagements plus importants que ceux pris par les PMA membres fondateurs de l'OMC; le traitement spécial et différencié devait être applicable à tous les PMA, à compter de la date d'entrée en vigueur de leurs protocoles d'adhésion respectifs; l'octroi du traitement spécial et différencié devait être rendu obligatoire et assujéti au système de règlement des différends; les PMA devaient recevoir l'assistance technique des pays développés pour la mise en œuvre de leurs engagements; les PMA ne devaient pas être invités à prendre des engagements en matière de subventions et de tarifs dans le domaine de l'agriculture; enfin, les PMA devaient avoir accès à un mécanisme de sauvegarde simplifié.

35. **M<sup>me</sup> Janice Goodson Foerde, Présidente, Coordonnatrice dans le domaine du commerce et de l'égalité des femmes, Coalition internationale d'action pour le développement (CIAD)**, parlant au nom de la CIAD et de l'Association KULU-Femmes et développement, du Danemark, a dit que la onzième session de la Conférence pouvait apporter une contribution de première importance au commerce international et au développement, après l'échec de la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún, comme l'avait fait la dixième session de la Conférence après la Conférence ministérielle de l'OMC organisée à Seattle. Le quarantième anniversaire de la CNUCED invitait à faire porter l'attention sur les travaux consacrés par elle à promouvoir un juste système de commerce et de développement fondé sur l'équité sociale et l'égalité entre hommes et femmes ainsi que sur le développement durable. Il faudrait donner plus d'importance aux utiles activités d'analyse et de recherche d'un consensus, ainsi qu'aux travaux consacrés par la CNUCED à la surveillance et à l'évaluation des retombées des politiques commerciales. La CNUCED devait prendre des initiatives – formuler et mettre au point des politiques commerciales. À propos du texte élaboré en vue de la Conférence (TD(XI)/PC/3), il était important de veiller à ce que le système commercial international et le commerce contribuent au développement, dans une perspective d'équité entre les sexes, ainsi qu'il était noté au paragraphe 96. À cette fin, des évaluations de l'impact socioéconomique des politiques commerciales devaient être entreprises dans cette perspective et constituer un outil incorporé dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) des différents pays. La CNUCED avait un rôle majeur à jouer à cet égard en tant que responsable du Groupe de travail des Nations Unies sur le commerce et l'égalité des sexes. Ce Groupe de travail devait, dans le cadre de ses activités, encourager une coopération systématique entre la société civile et les responsables de l'élaboration des politiques, promouvoir l'examen des questions d'égalité des sexes et l'emploi d'analyses portant sur ce sujet dans les négociations commerciales, ainsi que la participation accrue des femmes aux négociations commerciales. Il était également important d'assurer la cohérence entre politiques commerciales et financières, les unes et les autres pouvant favoriser ou entraver le développement. Enfin, le programme de travail de la CNUCED devait accorder plus d'importance au traitement spécial et différencié et veiller à ce que cette question soit traitée de manière plus concrète et opérationnelle dans le Programme de travail de Doha.

36. **M. Antoine Brawand, professeur, Institut universitaire d'études du développement (IUED)**, a dit qu'il était important de renforcer le rôle que jouait la CNUCED en tant que principale organisation du système des Nations Unies chargée du traitement intégré des questions de commerce et de développement et de questions connexes. Il y avait eu une regrettable perte d'influence de la CNUCED depuis les crises de la dette des années 80 et l'institution de l'OMC en 1995. Cette tendance devait être renversée à la onzième session de la Conférence. Or le texte établi en vue de la Conférence (TD(XI)/PC/3) traitait du rôle de la CNUCED en termes vagues; il devait donc être réécrit. La CNUCED avait eu une influence positive sur le système commercial mondial, elle avait introduit des concepts et instruments novateurs comme le principe de la non-réciprocité, le traitement spécial et différencié et le programme intégré pour les produits de base. Ces instruments du développement n'avaient, toutefois, pas été suffisamment exploités faute d'avoir été mis en œuvre assez rapidement par les pays. De plus en plus, le commerce mondial devait être mis au service du développement. Négliger les intérêts du développement entraverait les négociations de Doha, comme l'avait montré la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún. La CNUCED devait étudier les questions sur lesquelles les membres ne pouvaient parvenir à un consensus dans le cadre de l'OMC, et améliorer l'environnement de négociation. Une analyse plus approfondie et, le cas échéant, des négociations devaient être consacrées aux prix des produits de base qui restaient invariablement faibles et à la dégradation des termes de l'échange pour les pays en développement.

### **Débat**

37. Un certain nombre de participants ont dit qu'il y avait lieu de renforcer le rôle de la CNUCED en matière de commerce et de développement et de maintenir un mandat étendu, qui ne soit pas confiné à l'assistance technique ou à des domaines limités. Les pays en développement avaient besoin d'obtenir et de conserver une marge de manœuvre pour appliquer les règles et entreprendre la libéralisation au rythme et selon les modalités correspondant aux besoins de leur développement. Il fallait assurer la cohérence des politiques appliquées au sein d'un même pays et entre pays et institutions de développement. Le développement durable était un objectif commun des pays en développement et des pays développés.

38. La fourniture de services dans le cadre du mode 4 de l'AGCS, ainsi que la migration, pouvaient beaucoup pour que le système commercial international contribue au développement. Toutefois, ces deux modalités avaient aussi des effets dommageables, en particulier dans la mesure où elles rendaient les femmes vulnérables. Les femmes qui se rendaient à l'étranger pour fournir des services étaient souvent victimes de discrimination et de mauvais traitements. Celles qui restaient chez elles tandis que leur conjoint allait à l'étranger pour fournir des services avaient aussi à en souffrir: elles portaient toute la responsabilité de l'éducation de leurs enfants et du soin de leur famille, et étaient tributaires de leur conjoint pour leurs ressources pécuniaires. Le traitement à réserver à la circulation des travailleurs devait donc être examiné et étudié du point de vue à la fois des avantages (ou du profit) et des incidences négatives potentielles, en particulier sur les femmes.

39. La onzième session de la Conférence devait réaffirmer la nécessité de consacrer de nouvelles activités et analyses aux questions relatives aux produits de base, notamment aux mécanismes visant à stabiliser les prix obtenus par les agriculteurs. On pouvait tirer des

enseignements de l'étude de cas concrets ainsi que d'autres pratiques, telles que le commerce équitable et le microfinancement.

40. Il a été dit que la onzième session de la Conférence devait insister sur l'importance de la politique de la concurrence grâce à laquelle les avantages de la libéralisation des échanges pouvaient devenir réalité. Le débat et les propositions présentées en vue de la onzième session de la Conférence s'articulaient sur l'aspect «offre» de l'activité économique, mais l'offre à elle seule ne pouvait suffire à faire prospérer les économies de marché. Il fallait beaucoup insister, dans les travaux de la CNUCED, sur la mise en place de marchés équitables et transparents dans les pays en développement et dans les pays développés. Pour parvenir à cet objectif, il fallait mettre en œuvre deux moyens décisifs: la politique de la consommation et la politique de la concurrence. De nombreux pays ne s'étaient pas encore dotés d'une législation cohérente en matière de protection des consommateurs et de concurrence. La réglementation de la concurrence avait aussi une importante dimension internationale, et l'incidence des ententes internationales était souvent particulièrement lourde de conséquences pour les pays en développement. À court terme, il ne fallait guère s'attendre que l'on progresse beaucoup sur le problème des ententes internationales dans le cadre de l'OMC. La CNUCED était le lieu naturel de travaux complémentaires dans ce domaine.

#### **Thème subsidiaire IV: Partenariat pour le développement**

##### **Exposés**

41. **M. Guido Glania, Fédération des industries allemandes**, parlant aussi au nom de **l'Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNICE)**, a dit que les entreprises européennes constituaient un partenaire pour le développement, et que, par le biais du commerce et de l'investissement étranger direct, les entreprises créaient des emplois et assuraient le transfert de compétences technologiques et commerciales. Les partenariats entre entreprises et institutions de coopération en vue du développement étaient un nouveau pilier très riche de promesses pour ce type de coopération.

42. Chaque pays était responsable au premier chef de son propre développement économique et social. On n'insisterait jamais trop sur le rôle des stratégies de développement nationales, en particulier de la bonne gouvernance. Le secteur privé ne pouvait jouer son rôle que lorsque les dirigeants politiques assumaient leurs responsabilités et avaient la volonté d'assurer un développement durable grâce à une bonne gouvernance. Un climat favorable aux affaires était indispensable au développement. Il ressortait d'études de la Banque mondiale que la lourdeur des réglementations et de la bureaucratie représentait, dans de nombreux pays en développement, un important obstacle à la croissance et à la réduction de la pauvreté. L'intervenant a souligné le rôle dévastateur de la corruption qui, dans de nombreux pays en développement, était un grave obstacle à l'atténuation de la pauvreté. Après l'échec des négociations de l'OMC à Cancún, la onzième session de la Conférence pouvait offrir une chance de promouvoir un nouveau dialogue entre les membres de l'OMC, puisque c'était l'occasion de mieux faire comprendre le rôle moteur du commerce et de l'investissement dans la recherche du progrès économique et la lutte contre la pauvreté. Tous les membres de l'OMC devaient s'employer à démanteler les tarifs douaniers afin de faciliter les échanges Sud-Sud aussi bien que Nord-Sud. Les obstacles non tarifaires étaient particulièrement dommageables pour les PME et les entreprises des pays en développement. Il fallait tirer parti du Cycle de Doha pour favoriser l'application des normes

internationales élaborées par l'ISO, et la CNUCED pouvait contribuer de manière décisive à promouvoir ce débat. La facilitation du commerce pouvait beaucoup contribuer à la compétitivité des exportations, et il fallait lancer des négociations sur ce point. L'orateur a souligné la nécessité d'une assistance technique complémentaire. Le traitement spécial et différencié avait de l'importance, mais les débats qui lui étaient consacrés ne devaient pas être utilisés abusivement pour dégager les pays en développement d'engagements qui devaient faire partie intégrante d'une judicieuse stratégie de développement, comme la modernisation des douanes et la transparence dans les marchés publics.

43. **M. François Mercier, Pain pour le Prochain**, a proposé un nouveau partenariat pour la stabilité financière et l'investissement. Les récentes crises financières avaient eu des répercussions disproportionnées sur les pays pauvres, en termes de coûts économiques et sociaux. Il y avait une corrélation entre ces crises et la libéralisation des marchés financiers, et le nouveau partenariat proposé devait favoriser la stabilité sur ces marchés. Le but était d'entreprendre des études et d'établir un dialogue sur la réforme du système financier international, afin de réduire la volatilité des capitaux. Pour y parvenir, il fallait soutenir l'IED productif et l'adoption de mesures préventives, comme une taxe sur les transactions en devises et l'octroi aux pays en développement d'une plus grande autonomie en matière de contrôle des flux financiers. Le secteur financier privé des pays développés et en développement devait être associé au partenariat en question, et assumer les responsabilités qui lui incombaient dans le développement des marchés naissants.

44. **M. Talal Abu-Ghazaleh, Président et Directeur général de l'Organisation Talal Abu-Ghazaleh (TAGO) et Vice-Président du Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et de la communication**, a dit que les partenariats dans les TIC au service du développement qui seraient lancés à la onzième session de la Conférence comporteraient des exemples pratiques d'application des TIC dans les entreprises. Les applications comprenaient: des activités propres à permettre aux pays en développement de tirer pleinement parti de logiciels libres; une initiative en matière de tourisme électronique visant à donner aux pays les moyens techniques de promouvoir, de commercialiser et de vendre en ligne leurs services touristiques; des activités visant à améliorer l'accès des PME au financement et au financement électronique, essentiellement pour financer leurs besoins à court terme de fonds de roulement et leurs besoins commerciaux; un programme visant à définir un ensemble de mesures électroniques fondamentales (et comparables) et d'indicateurs de TIC susceptibles d'être compilés par tous les pays; et la participation de la CNUCED au réseau mondial de ressources en cyberpolitiques (ePol-NET). Le Groupe d'étude des Nations Unies était lui-même un excellent exemple de partenariat visant à diffuser les TIC dans les pays en développement.

-----